



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 20 décembre 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

Convocation envoyée le 14 décembre 2018

Publié le 26 décembre 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 10

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	M. Nicolas BOURNY	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	M. Gilbert MENU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE
M. Jean-Yves PIAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Cyril GAUCHER.

Membres absents :

Mme Chantal TROUWBORST	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Alain HOUPERT	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
M. François HELIE	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Édouard CAVIN	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François NOWOTNY	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

SPLAAD - Ecopôle Valmy à Dijon – Compte-rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2018 - Approbation

Le Conseil communautaire a décidé, le 24 juin 2010, de confier à Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise" (SPLAAD) par voie de convention de prestations intégrées, la mise en œuvre du projet urbain du territoire Grand Nord sur la ville de Dijon et d'activer le lot 1 correspondant à la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) "Ecopôle Valmy".

Par délibération du 21 décembre 2017, le Conseil Métropolitain a approuvé un avenant n°3, ayant pour objet d'entériner la décision du Conseil d'Administration de la SPLAAD visant à simplifier l'organisation des instances de la Société pour la mise en œuvre du contrôle analogue exercé par les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires. Un « Comité de Contrôle et Stratégique » a ainsi été créé, fusionnant le Comité de contrôle et le Comité stratégique existants. Cet avenant a également pris en compte le changement des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice comptable de la SPLAAD : initialement ouvert sur l'année civile, l'exercice comptable est désormais ouvert du 1er juillet au 30 juin.

En application des articles L.1523-2 du code général des collectivités locales et L.300-5 du code de l'urbanisme, Madame la Directrice Générale de la SPLAAD a adressé à Dijon Métropole le compte-rendu à la collectivité de cette opération établi à la date du 30 juin 2018.

Les démarches de commercialisation des terrains sont en cours avec le lancement d'un appel à projet en juillet 2017. 2 offres ont été reçues en octobre 2017 et des compromis de vente pourraient être signés avant le 30/06/2019 si les prospects confirmaient leur intérêt.

Le compte de résultat prévisionnel et l'état prévisionnel des produits et des charges actualisés de la ZAC Ecopôle Valmy sont arrêtés au 30 juin 2018 à un montant de 24 925 150 € HT comme au 30 juin 2017.

L'état prévisionnel des dépenses fait apparaître un cumul des dépenses réalisées au 30/06/2018 de 12.816.535 € TTC. Elles ont notamment servi à réaliser les travaux de viabilisation et l'aménagement de l'échangeur.

L'état prévisionnel des recettes fait apparaître un cumul des recettes réalisées au 30/06/2018 de 2.705.151 € TTC.

La trésorerie de l'opération est assurée par une ouverture de crédits en compte courant de 7.750.000 € et des avances de la collectivité à hauteur de 2.500.000 €. Cette trésorerie finance également d'autres programmes de la SPLAAD à hauteur de 1 144 124 € conformément à l'article 16 de la convention de prestations intégrées.

D'ici le 30/06/2019, il est prévu le remboursement à hauteur de 500.000 € des avances consenties par la collectivité et il n'est pas prévu de participation de la collectivité.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- d'approuver le compte de résultat prévisionnel, au 30 juin 2018, de la Zone d'Aménagement Concertée de l'Ecopôle Valmy.

SCRUTIN : POUR : 73
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 10 PROCURATION(S)